

NOTE DE SERVICE N° 7
Année scolaire 2013 - 2014

SOMMAIRE :

1. Forum du 14 mai 2014.
2. Passage de cycles à l'école primaire.
3. Dangers liés aux expériences sur l'électricité.
4. Venue d'un auteur de littérature de jeunesse : PEF.
5. Mobilier pouvant être reversé dans des écoles de la circonscription.
6. Agenda dont réunion des directeurs sur le projet d'école 2014-2017.
7. Carte scolaire.

1. FORUM DU 14 MAI 2014.

Le **forum du 14 mai 2014** est le dernier temps de formation pour les enseignants inscrits aux parcours suivants :

- parcours en géométrie et résolution de problèmes
- parcours en grandeurs et mesures et résolution de problèmes
- parcours en orthographe
- parcours d'éducation artistique et culturelle
- parcours sur le parler en continu pour les enseignants bilingues.

Il est intitulé « **retour sur les expérimentations, mutualisation de pratiques et outils créés** ». Il est en présentiel.

Le **forum se déroulera à la salle polyvalente de Muntzenheim de 9h à 12h** (près de la coopérative agricole, en face de l'Espace du Ried brun). Une collation (thé, café, jus de pomme, viennoiseries) est prévue au profit de la caisse de la circonscription.

De façon générale, nous reviendrons :

- **sur les documents mis en ligne que vous avez pu consulter,**
- **sur les outils que vous avez construits pour la pratique quotidienne dans votre classe,**
- **sur les expérimentations que vous avez menées avec vos élèves,**
- **sur les dispositifs que vous avez pu suivre,**
- **sur vos productions.**

→ **Il est donc très important que vous apportiez tout outil pouvant nourrir le débat.**

Déroulement du forum :

1^{er} temps : échanges autour des expérimentations conduites dans les classes.

2^{ème} temps : présentation d'outils constitués pour la classe.

3^{ème} temps : retour sur votre visite des ressources mises en ligne.

4^{ème} temps : en collectif pour tous les parcours.

Chaque parcours présente une pratique ciblée par le formateur durant un des trois temps.

5^{ème} temps : allocution finale par Mme l'inspectrice de l'éducation nationale.

Afin de nourrir la réflexion au sein de chaque parcours, votre formateur ou formatrice vous demande d'apporter :

Géométrie Résolution problèmes	+ de	Retour sur expérimentation (<i>suivant les propositions de Brégeon ou autres</i>).
Grandeurs mesures Résolution problèmes	et + de	2 problèmes relatifs à ce domaine (<i>présentation sur la fiche-type transmise</i>).
Orthographe		Retour sur le Marathon de l'orthographe. Apporter 2 outils créés pour la classe relatifs au domaine de l'orthographe.
Éducation artistique culturelle	et	- Présentation d'un projet (<i>Démarche et productions plastiques d'élèves</i>), - Témoignage d'un partenariat élaboré avec un artiste, écrivain, architecte, (<i>Démarche, plus value pour les élèves, productions...</i>), - Participation à une offre culturelle (<i>ex : printemps de l'architecture, de l'écriture, lire la ville...</i>) : présentation du travail engagé, des productions plastiques, - Présentation de cahiers personnels d'histoire des arts , - Réflexion autour d'une programmation possible de l'éducation artistique et culturelle (<i>autour des 6 grands domaines artistiques</i>), - Exploitation d'une sortie culturelle (<i>avant, pendant, après</i>), - Outils créés.
Le parler en continu (bilingues)		Tous les outils créés (<i>autour des pistes proposées</i>).

→ Eu égard au nombre important d'enseignants inscrits dans le parcours d'éducation artistique et culturelle, la formatrice vous serait reconnaissante de lui faire connaître pour le **9 mai** au plus tard, l'objet de votre apport ou intervention afin d'optimiser les contingences matérielles.

→ Pour la présentation de tout support (*cahiers personnels d'histoire des arts, d'outils créés en version word, de photographies ou autres*) requérant une vidéoprojection pour être vu par les 75 enseignants concernés, envoyez-les lui au préalable par mail (erika.kauffmann1@ac-strasbourg.fr) de sorte à ce qu'elle puisse les organiser par thématique et les intégrer dans un diaporama. (*Possibilité est donnée aux enseignants soucieux de présenter leur travail sous forme de diaporama de le transmettre à la formatrice de la même manière*).

La mise en oeuvre de ces parcours hybrides étant nouvelle cette année scolaire, une **évaluation** du dispositif vous sera proposée en fin de forum.

N.B. ! Si le parking de la salle polyvalente est complet, se garer sur celui de l'Espace du Ried Brun.

2. PASSAGE DE CYCLES A L'ECOLE PRIMAIRE.

La circulaire « Passage de cycles à l'école primaire » du 31 mars 2014 (*Décret n° 2005-1014 du 24 août 2005*) vient de parvenir dans vos écoles. Elle précise notamment dans quelles conditions les élèves de Grande Section peuvent y être maintenus et rappelle qu'en école maternelle, « *l'enfant est scolarisé dans sa classe d'âge et qu'il n'y a pas lieu d'y redoubler (tous les élèves entrent à l'école élémentaire à 6 ans). Dans des situations exceptionnelles, pourront être maintenus à l'école maternelle à titre exceptionnel :*

- *des élèves en situation de handicap et déjà précédemment connus de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA). Ces élèves pourront alors bénéficier d'un maintien en GS dans le cadre d'un PPS (Programme Personnalisé de Scolarisation).*
- *des élèves pour lesquels les aménagements prévus, notamment en raison d'un trouble de la santé, ne nécessitent pas le recours à un PPS mais à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) élaboré, dans ce cas, avec le concours du médecin de l'éducation nationale ou du médecin de service de protection maternelle et infantile.*

Dans tous les cas, l'accord des parents et de l'inspectrice de l'éducation nationale est nécessaire.

Comme par le passé, une commission composée des psychologues scolaires et de l'enseignant-référent statuera **mercredi 28 mai 2014** sur les propositions de maintien qui lui seront présentées. A l'issue de la réunion de cette instance, les parents d'élèves et les équipes pédagogiques seront informés de la décision qui sera prise. Afin que la commission puisse décider en toute connaissance de cause, je vous prie de me faire parvenir pour le 23 mai les pièces suivantes :

- un compte-rendu du conseil des maîtres proposant un avis argumenté de la demande de maintien de l'élève en GS ;
- une copie du PPS ou du PAI ou un document indiquant qu'une procédure de reconnaissance du handicap ou d'élaboration d'un PAI est en cours ;
- l'accord des parents d'élèves au moyen de l'annexe 2 « Proposition de poursuite de scolarité pour toute classe » (cf. en annexe) ;
- des traces d'activités scolaires permettant de se faire une idée des acquis de l'élève.

Tout maintien d'un élève à la fin de chaque cycle doit interroger l'équipe pédagogique entière. Le maintien n'intervient qu'en dernier recours quand toutes les solutions ont été épuisées et que la réflexion autour de la meilleure manière de prendre l'élève en charge est aboutie.

3. DANGERS LIES AUX EXPERIENCES SUR L'ELECTRICITE.

Suite à un incident survenu dans une classe lors d'une séance de sciences portant sur l'électricité, nous tenions à vous rappeler quelques principes de base :

Électricité : quelques écueils à éviter lors des observations et des manipulations.

Attention : il faut attirer l'attention des élèves sur le fait que l'on ne doit pas refaire à la maison, avec les prises de courant, les expériences faites en classe avec des piles.

Il est indispensable que les expériences soient réalisées avec des montages comportant des contacts électriques fiables ; il convient, en particulier, de disposer assez rapidement de supports pour les ampoules.

Au niveau de l'école primaire, les notions d'isolant et de conducteur sont des notions uniquement pratiques, liées au dispositif utilisé : si l'on utilise un appareil témoin peu sensible (ampoule), l'eau du robinet est classée comme isolante, les métaux sont classés comme conducteurs, alors qu'avec un témoin plus sensible (diode électroluminescente), l'eau du robinet peut être classée comme conductrice.

Attention, on trouve maintenant des plastiques qui sont conducteurs de l'électricité.

Les activités réalisées avec des piles ne présentent pas de danger si ce n'est en cas de court-circuit prolongé (bornes de la pile reliées par un fil « parfaitement » conducteur) qui peut conduire à des dégagements de chaleur importants et à la détérioration des piles, laissant couler les substances corrosives qu'elles contiennent. Les courts-circuits peuvent se produire dans trois circonstances que le maître doit pouvoir contrôler :

- lors des tâtonnements des élèves. Le maître doit les mettre en garde que s'ils sentent que la pile ou les fils deviennent chauds, ils doivent immédiatement débrancher ou le prévenir ;
- lors du rangement des piles. Ne pas les laisser « en vrac » mais les disposer correctement les unes à côté des autres ; préférer des boîtes en bois ou en carton aux boîtes métalliques ;
- lors du transport. Il est en effet fréquent de demander aux parents de prêter une pile pendant la durée de la séquence d'électricité. Au cours d'un déplacement, les piles peuvent se mettre en court-circuit dans le cartable (par l'intermédiaire d'un compas, d'une fermeture éclair...). Pour prévenir ces risques, il est conseillé d'envelopper chaque pile dans un sachet plastique.

Connaissances :

– Une pile peut faire circuler de l'électricité (un courant électrique) dans une chaîne continue et fermée, formée de la pile et d'objets conducteurs reliant une borne de la pile à l'autre (circuit électrique fermé). Dès que cette chaîne est interrompue, l'électricité (le courant électrique) ne circule plus du tout, y compris dans la pile. En revanche, lorsque l'on met ses doigts dans une prise électrique, on « ferme le circuit », ce qui présente un grave danger.

– Le témoin du passage du courant électrique, à l'école primaire, est une ampoule montée en série dans ce circuit. C'est avec ce témoin que l'on classe les matériaux en conducteurs et isolants.

La réalisation de montages en série ou en dérivation ne s'accompagne d'aucune définition théorique. En revanche, il peut être demandé de dessiner le chemin que peut suivre l'électricité (le courant) et constater qu'à un circuit série correspond une boucle unique et qu'à des circuits dérivés correspondent autant de boucles qu'il y a de dérivations.

– Une pile électrique comporte deux bornes qui sont notées + et -.

– Le passage de l'électricité dans le corps humain présente des dangers qui peuvent être mortels.

Pour en savoir plus :

– Tension de sécurité : en milieu humide, il est dangereux de soumettre le corps humain à une tension de plus de 24 V. La tension du secteur (220 V) présente donc toujours des risques mortels : ainsi, est-il extrêmement dangereux d'utiliser un appareil électrique (séchoir à cheveux par exemple) avec les pieds dans l'eau.

– Les piles débitent du courant continu qui, dans la partie du circuit extérieure à la pile, circule toujours de la borne + vers la borne -. Les centrales électriques qui alimentent les prises de courant, les alternateurs de bicyclette, débitent du courant alternatif. Cette distinction n'est à aborder à l'école primaire que par ses conséquences concrètes. (Comment placer les piles dans un appareil compte tenu du fait que les deux bornes sont électriquement différentes ? Le sens de rotation d'un moteur alimenté par des piles est-il affecté par le sens de leur branchement ?)

– Dans le cas de circuits dérivés comprenant chacun une ampoule, chacune d'entre elles brillerait exactement comme si elle était seule, si la pile était ce que l'on appelle une source de tension idéale. Cette propriété n'est en fait qu'approchée en raison de l'énergie dissipée à l'intérieur de la pile¹. Aussi, si l'on branche plusieurs ampoules en dérivation sur une même pile, chacune brille en général un peu moins que si elle était seule. Ce n'est pas le cas pour le secteur, plus proche d'une source de tension idéale. L'ampoule du salon brille comme si elle était seule, que les ampoules des autres pièces soient ou non allumées.

Une pile est également non idéale en ce sens que son efficacité (tension à ses bornes en circuit ouvert) diminue au cours du temps même si elle ne débite pas, en raison d'une lente évolution des substances qu'elle contient.

– Une pile consomme plus d'énergie (s'use plus vite) lorsqu'elle est reliée à deux circuits dérivés comprenant chacun une ampoule identique que lorsqu'elle est reliée à ces deux mêmes ampoules montées en série.

Extrait du document d'application des programmes 2008 : Fiches connaissances Cycles 2 et 3.

Lors des tests que vous proposerez aux élèves pour la séance portant sur les notions de conducteurs et d'isolants, il est important de constituer un circuit simple (pile-ampoule-fils) sur la table et d'y ramener les objets à tester et non de proposer aux élèves de se déplacer avec leur circuit, afin d'éviter tout contact avec les prises de courant.

4. VENUE D'UN AUTEUR DE LITTÉRATURE DE JEUNESSE : PEF.

Il y a deux ans, nous avons eu le bonheur d'accueillir Susie Morgenstern, célèbre et truculente auteure de littérature de jeunesse. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous aurons la chance de recevoir au mois de novembre prochain un autre auteur pour la jeunesse, tout aussi connu et prolifique, en la personne de PEF, et que des interventions sont possibles dans vos écoles.

Pierre Elie Ferrier, dit PEF, est auteur de plus de 250 ouvrages, graves, drôles, tendres et désopilants, dont le fameux « *la belle lisse Poire du Prince de Motordu* ». Il vient de sortir trois nouveautés dont deux portant sur la guerre de 14-18.

Invité du Salon du Livre de Colmar les 22 et 23 novembre 2014, il se tient prêt pour des interventions dans des écoles de notre circonscription aux dates suivantes : lundi 17/11 et mardi 18/11 et mercredi matin 19/11 et jeudi 20/11.

Une animation pédagogique est d'ores et déjà prévue mercredi après-midi le 19/11. Une nouvelle collaboration avec la librairie le Liseron permettra d'organiser des séances de dédicaces après l'école et lors de l'animation pédagogique.

Sur le plan financier et de l'organisation, ses interventions sont régies par la Charte des Ecrivains pour la Jeunesse et répondent à certains critères qu'il nous faut respecter :

- Pour des rencontres dans des conditions optimales, pas plus de trois rencontres par jour, une seule classe à la fois si possible, deux au maximum, soit pas plus de trois rencontres par jour (deux le matin, une l'après-midi). Il faut faire attention à conserver une cohérence entre les niveaux.
- Prévoir un lieu de rencontre où l'intervenant et les enfants se sentiront à l'aise : la classe ou la BCD restent des lieux idéals. Mettre à disposition de PEF un tableau et mieux encore un paper board puisqu'il est auteur-illustrateur.
- La plupart des rencontres se font autour de la lecture d'extraits de l'œuvre de l'auteur ou de l'illustrateur invité, il est indispensable que les élèves aient lu de ses ouvrages avant sa venue.
- Les tarifs sont les suivants :
 - Journée complète : 411 €.
 - Demi-journée : 248 €.
 - Par intervention entre 1h30 et 2h) : 137 €.

Les écoles ou les classes intéressées peuvent déjà me faire connaître leur intérêt pour obtenir une intervention de PEF chez eux en m'envoyant un message électronique. Une réservation de place leur sera faite en retour.

Cette proposition s'adresse aussi aux écoles du SEFFECSA.

5. MOBILIER POUVANT ETRE REVERSE DANS DES ECOLES DE LA CIRCONSCRIPTION.

En ma qualité d'inspectrice de l'éducation nationale, j'ai également en charge cinq écoles primaires accueillant les enfants des forces armées françaises en Allemagne. A la suite de la dissolution de la garnison 110 de Donaueschingen – Villingen, deux écoles primaires fermeront définitivement leurs portes le 5 juillet 2014.

En conséquence de cette fermeture, du mobilier spécifique d'écoles maternelle et élémentaire est disponible : tables, chaises, armoires, matériel d'enseignement, ... à hauteur de 620 m3. Une procédure de cession gratuite peut être initiée au profit des écoles de notre circonscription. Seule condition : la prise en charge des matériels incombe aux attributaires qui doivent en assurer l'enlèvement par leurs propres moyens (transport, main d'œuvre). Les dates retenues pour l'enlèvement des matériels cédés sont du 7 au 11 juillet 2014 ou du 25 au 29 août 2014.

Si vous avez des besoins en la matière, et que votre commune est disposée à assurer le trajet et le déménagement de ce mobilier, je vous prie de me faire parvenir votre demande précise dans les meilleurs délais.

6. AGENDA.

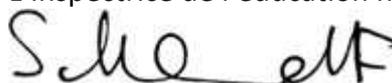
Je vous prie d'assister aux réunions suivantes et d'en noter les dates :

- **Réunion des directeurs d'école** (y compris les directrices en poste dans les écoles du SEFFECSA à la rentrée prochaine) sur **le projet d'école 2014-2017 : lundi 26 mai 2014 de 14h à 16h à la salle polyvalente de Durrenentzen place Jacques Courant (près de l'Eglise)**. Les élèves pour lesquels une solution de garde familiale existe vaqueront, les autres seront pris en charge en interne dans les autres classes.
- Conseil écoles-collège pour les enseignants de CM2 du secteur de collège de Volgelsheim : **mardi 10 juin 2014 à 17h** au collège.
- Conseil écoles-collège pour les enseignants de CM2 du secteur de collège de Fortschwihr **jeudi 19 juin 2014 à 17h** au collège.
- Conseil écoles-collège pour les enseignants de CM2 du secteur de collège de Fessenheim : **lundi 23 juin 2014 à 16h30** au collège.
- Réunion de fin d'année des directrices et directeurs de la circonscription d'Andolsheim : **mardi 24 juin 2014 à 17h** à la salle des fêtes d'Andolsheim.

7. CARTE SCOLAIRE.

En vue de la préparation de la carte scolaire du mois de juin, je prie tous les directeurs et directrices qui auraient enregistré une évolution des effectifs donnant lieu à de nouvelles mesures de carte scolaire de me transmettre les nouvelles données pour le **15 mai 2014**. Vous préciserez les effectifs par niveau de classe et indiquerez la provenance des élèves si vous avez des changements notables. Je vous remercie pour votre collaboration.

Andolsheim, le 5 mai 2014
L'Inspectrice de l'éducation nationale



Fabienne SCHLUND

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,...) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.